

Si vous êtes revenu de l'extérieur du Canada
(y compris des États-Unis) le 14 mars
ou après cette date,
ne vous présentez pas au travail.

Veillez communiquer avec votre
chef d'équipe.

Cette exigence reflète les directives de
l'Agence de la santé publique du Canada.

Nous vous remercions de
votre collaboration.
